

ECTI – Professionnels séniors

ECTI au service des collectivités territoriales

L'Association ECTI (www.ecti.org), fondée en 1974, est la plus importante association française de seniors bénévoles. Sa vocation est au service du développement économique et social, et une part importante de son activité s'exerce au profit des collectivités territoriales (communes intercommunalités, départements, régions).

ECTI mobilise et de coordonne les compétences individuelles et collectives des seniors et les met au service de la société, en toute confidentialité, neutralité et objectivité. Ses 2 000 adhérents sont des spécialistes expérimentés, indépendants et bénévoles, gage d'objectivité et de confidentialité.

ECTI aide entre autres les communes à s'acquitter de leurs obligations réglementaires :

- PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : organisation de la commune face à un événement de sécurité civile (30 communes accompagnées en Côtes d'Armor, une centaine en Bretagne)
- AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) : mise en conformité des ERP et IOPP avec la réglementation d'accessibilité des handicapés (30 communes accompagnées en Côtes d'Armor, une centaine en Bretagne)
- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : organisation des établissements scolaires face aux événements de sécurité civile (une dizaine d'établissements scolaires accompagnés)
- DU (Document Unique) : évaluation des risques professionnels des salariés (une centaine de communes accompagnées en Bretagne)

ECTI accompagne également la réflexion des Maires sur des thèmes variés.

Un nouveau produit, baptisé « Hélios », s'adresse aux communes de 3 000 à 10 000 habitants. Il permet de mesurer l'attractivité de la commune, en comparant l'idée que se fait le Maire de son attractivité (pourquoi la population diminue-t-elle, pourquoi préfère-t-elle vivre dans d'autres communes, ... ?) à celle vue par un œil extérieur et indépendant, sur 8 thèmes (image, population, chaîne de déplacements, urbanisme, équipements, environnement, sécurité, moyens et ressources).

Le résultat permet de mesurer les vulnérabilités détectées et de proposer des pistes d'amélioration qui aideront la commune à mieux se positionner pour attirer de nouveaux résidents.

ECTI est à la disposition des Maires pour les rencontrer et leur fournir de plus amples précisions sur ses thématiques d'intervention.

Contact : Pierre MAILLARD, Délégué Territorial ECTI Côtes d'Armor, 06 82 15 74 27, ecti-22@sfr.fr